

Aide à la production et création audiovisuelle en Martinique

RÉGION MARTINIQUE

Présentation du dispositif

La Région Martinique propose une aide financière pour soutenir la création et la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Ce dispositif vise à valoriser le patrimoine culturel martiniquais, renforcer la filière audiovisuelle, et favoriser la diffusion des œuvres sur le territoire et à l'international.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- Auteurs : Pour les aides à l'écriture et les bourses de résidence.
- Sociétés de production : Pour les projets de développement et de production.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets doivent répondre aux objectifs culturels et professionnels du dispositif et être portés par des bénéficiaires éligibles:

- Écriture : Soutien à la rédaction des scénarios et œuvres originales.
- Bourse de résidence : Financement pour les auteurs en résidence.
- Développement :
 - Frais de réécriture, de préparation et de repérage.
 - Démarches auprès des diffuseurs et coproducteurs.
- Production :
 - Courts-métrages, longs-métrages et documentaires.
 - Œuvres immersives ou interactives.
 - Magazines télévisés et captations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention dont le montant accordé dépend du projet et sera déterminé après examen du dossier.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les candidats doivent soumettre leur projet à la Région Martinique pour évaluation. Les critères de sélection incluent la qualité artistique et l'impact sur la filière audiovisuelle et culturelle.

Organisme

RÉGION MARTINIQUE

- Rue Gaston Deffere
Cluny CS 30137
97201 FORT-DE-FRANCE
Téléphone : 05 96 59 63 00
Télécopie : 05 96 72 68 10
E-mail : courrier@collectivitedemartinique.mq

Liens

- [Règlement du dispositif](#)

Source et références légales

Règlement du dispositif